



VILLE DU LOCLE



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Communiqué de presse

*Inscription attendue du Locle et de La Chaux-de-Fonds  
au Patrimoine mondial de l'UNESCO*

**Les deux Villes se préparent à fêter l'inscription**

**Dans l'attente de la décision imminente du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO, appelé à inscrire les deux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur cette Liste prestigieuse, ces deux villes se préparent à fêter l'événement. L'inscription est en principe acquise. Elle devrait être annoncée le vendredi 26 ou le samedi 27 juin. Une volée de cloches dans les deux villes saluera la décision dès qu'elle sera connue. Le soir-même, ou le lendemain soir si l'annonce est faite après 18h, la population sera conviée à venir fêter cette inscription dans chacune des deux villes.**

Selon un ordre du jour provisoire, le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO, qui se réunira à Séville du 22 au 30 juin prochains, examinera les candidatures à l'inscription sur la Liste de ce patrimoine les vendredi et samedi 26 et 27 juin. Dès que la décision d'inscrire « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » sera prise, et tout porte à croire que cette décision sera positive, les cloches des temples et des églises des deux villes sonneront à toute volée durant vingt minutes.

Cette annonce signifiera également qu'une fête populaire suivra dans la soirée dans les deux villes, selon le programme joint à ce communiqué. Toutefois, si l'annonce est faite après 18h, la fête aura lieu le lendemain. Tous les habitants des deux villes, mais également ceux du canton et de toute la région, sont invités à venir célébrer cette inscription dans la liesse qui sied à un tel événement historique. Celles et ceux qui souhaitent aussi manifester leur plaisir par leur habillement sont invités à choisir des habits blancs.

Des représentants des autorités des deux villes seront présentes sur les deux lieux festifs, au Locle, pl. du 1<sup>er</sup> août, et à La Chaux-de-Fonds, pl. Espacité.

Les programmes de ces deux fêtes sont riches de surprises et de réjouissances. Les autorités souhaitent notamment que les enfants soient nombreux à prendre part au lâcher de ballons. De très beaux prix récompenseront ceux dont le ballon volera le plus loin. Les autorités remercient également les sociétés et toutes celles et ceux qui ont contribué à mettre ces festivités sur pied.

Une cérémonie officielle de remise du label sera organisée le 6 novembre prochain.

A noter encore que le vendredi 26 juin, dès 13h, les 10 avions du PC-7 Team des forces aériennes, en déplacement, feront un détour par La Chaux-de-Fonds et Le Locle pour apporter l'encouragement de la Confédération, ou déjà ses félicitations, à l'inscription des deux villes sur la Liste du Patrimoine mondial.

*Le Locle et La Chaux-de-Fonds, le 19 juin 2009*

*Pour d'éventuelles précisions, Rémy Gogniat, chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds ([www.chaux-de-fonds.ch](http://www.chaux-de-fonds.ch) 032 967 62 08) et Bernard Vaucher, chargé de promotion de la Ville du Locle ([www.lelocle.ch](http://www.lelocle.ch) 032 933 84 14), renseigneront les journalistes ou les mettront en relation avec les autorités concernées.*



## Inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Fête populaire sur la place Espacité  
le vendredi 26 ou le samedi 27 juin 2009

### Programme

C'est par la sonnerie des cloches de tous les temples et églises de la ville que la population sera informée de l'inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Toute la population est invitée à venir fêter l'événement au centre-ville. Habits blancs recommandés.

Si les cloches sonnent vendredi après 18h, la fête est reportée à samedi

- 18h00 Descente aux fanfares
- 18h15 Allocution des autorités suivi d'un apéritif
- 18h30 Chant de la chorale scolaire du collège de l'Ouest
- 19h00 Surprise de l'aéroport des Eplatures
- 19h15 Cortège des métiers impliqués dans l'urbanisme horloger
- 20h15 Lâcher de ballons et de montgolfières
- 20h30 Scènes musicales et diverses aubades
- 22h15 Feux d'artifice

Les horaires pourraient subir de légères modifications en fonction d'impératifs liés à des éléments techniques de dernière heure.

La Chaux-de-Fonds, le 19 juin 2009



## **Inscription du Locle et de La Chaux-de-Fonds au Patrimoine mondial de l'UNESCO**

### **Partie festive suite à l'annonce officielle**

**Le Locle - Place du 1<sup>er</sup> Août**  
**vendredi 26 ou samedi 27 juin 2009**

**Attention** : l'horaire ci-dessous est valable pour autant que l'annonce officielle nous parvienne jusqu'à 17h. Si celle-ci nous parvient entre 17h et 18h, les horaires seront repoussés et adaptés.

**C'est par une sonnerie des cloches du Temple que la population sera informée de la réponse positive, pratiquement dans les 5 min. qui suivent l'annonce !**

**Précisons que si l'annonce nous parvient jusqu'à 18h, la fête aura lieu le même soir. Si celle-ci nous parvient plus tard, la fête aura lieu le samedi soir.**

- 18h ouverture de la fête
- 18h05 petite partie officielle
- 18h15 lâcher de ballons
- 18h30 musique scolaire
- 19h30 Charlou Nada
- 20h30 Les petits chanteurs à la gueule de bois
- 21h30 Nowane
- 22h45 Feux d'artifices

Cet horaire est sujet à modifications en fonction de l'annonce officielle ou de toutes autres raisons techniques.

### **Dès 18h, apéritif offert à la population**

Stands de boissons et grillades / organisation HC Le Locle

Pour tous renseignements complémentaires :

Chargé de promotion de la Ville du Locle – tél. 032 933 84 14 – e-mail : [bernard.vaucher@ne.ch](mailto:bernard.vaucher@ne.ch)

Le Locle, le 19 juin 2009

